

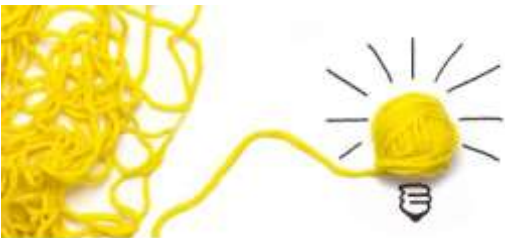
A qui s'adresse ce programme ?



Aux personnes physiques ayant une idée géniale et la volonté de créer une entreprise



Aux entreprises innovantes de moins de deux ans souhaitant sécuriser leur lancement ou accélérer leur développement



Aux entreprises établies désirant lancer une offre innovante pour se diversifier

Quels sont les critères de sélection des projets ?



Un projet d'innovation (technologique ou non)

Création d'entreprise sur les départements 44 ou 85



Dans le domaine de l'énergie ou de l'environnement



Des porteurs motivés pour intégrer le dispositif





Exemples de domaines d'activités cibles

- ◆ Energies renouvelables : solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, énergie éolienne, géothermie, hydrogène, etc.
- ◆ Stockage et transport de l'énergie
- ◆ Valorisation énergétique (biomasse et déchets)
- ◆ Performance énergétique, Green IT
- ◆ Réseaux électriques intelligents (« Smart Grid »)
- ◆ Energies marines renouvelables (EMR), ressources biologiques marines, propulsion de navires
- ◆ Traitements des polluants dans l'eau, gestion des ressources en eau, dessalement de l'eau, gestion du cycle de l'eau
- ◆ Traitement de l'air
- ◆ Dépollution des sols et des sites pollués
- ◆ Réduction des émissions sonores
- ◆ Capteurs
- ◆ Tri automatique des déchets, valorisation des déchets
- ◆ Eco-conception, Eco-construction
- ◆ Matériaux biosourcés, composites et recyclés
- ◆ Management environnemental